

PLAN LOCAL D'URBANISME



4.4. RÈGLEMENT GRAPHIQUE – ZOOM 2

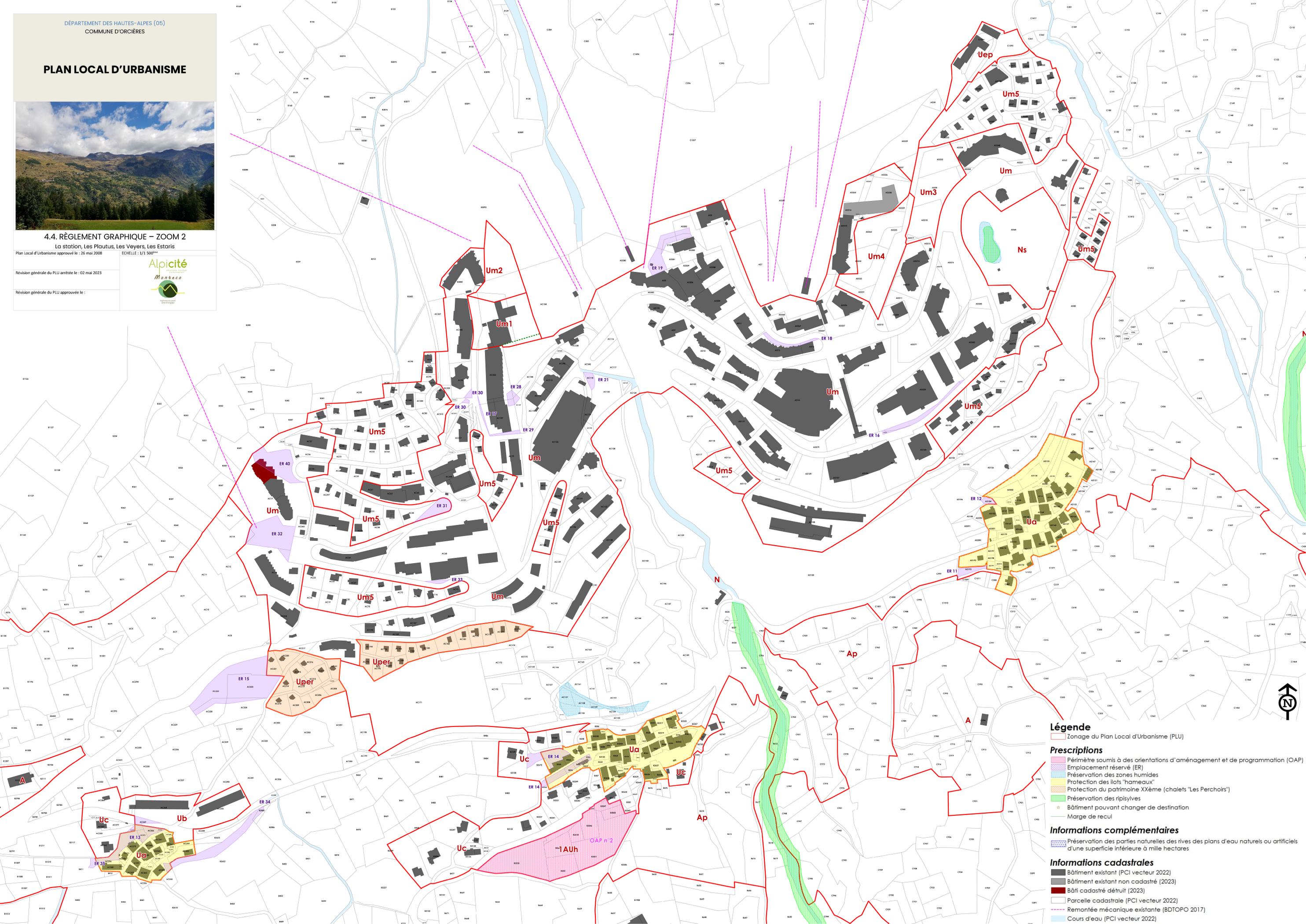
La station, Les Plautus, Les Veyers, Les Estaris

Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 26 mai 2008

ECHÈLLE : 1/1 500^{ème}

Révision générale du PLU arrêtée le : 02 mai 2023

Révision générale du PLU approuvée le :



Légende

Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions

- Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé (ER)
- Préservation des zones humides
- Protection des îlots "hameaux"
- Protection du patrimoine XXème (chalets "Les Perchoirs")
- Préservation des ripisylves
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Marge de recul

Informations complémentaires

Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares

Informations cadastrales

- Bâtiment existant (PCI vecteur 2022)
- Bâtiment existant non cadastré (2023)
- Bâti cadastré détruit (2023)
- Parcelle cadastrale (PCI vecteur 2022)
- Remontée mécanique existante (BDTOPO 2017)
- Cours d'eau (PCI vecteur 2022)